



Union des Clubs, Musées
et Professionnels
des Véhicules Anciens
affiliée à la F.I.V.A.



Association reconnue
d'Utilité Publique
par décret
du 9 février 2009



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES VÉHICULES D'ÉPOQUE

FLASH INFO N°102 du 18 mars 2017

Espace collectionneurs sur les circuits du championnat Historic Tour

Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

Dans le cadre d'un rapprochement entre la FFVE et la FFSA concernant les manifestations sur circuit, et suite aux négociations initiée par Philippe MERCIER avec la société HVM Racing qui gère le championnat Historic Tour pour le compte de la FFSA, la FFVE a obtenu, pour vous, qu'il y ait un espace collection réservé aux clubs adhérents à la FFVE sur les circuits.



Photo : Copyright HVM

Vous trouverez ci-dessous les conditions très avantageuses qui sont accordées aux collectionneurs adhérents :

Sur 3 épreuves du championnat, à savoir :

- Dijon les 6 & 7 mai 2017
- Charade les 10 & 11 juin 2017
- Val de Vienne Le Vigeant les 30 septembre & 1^{er} octobre 2017

L'entrée est offerte pour le conducteur et son passager, le tarif est de 20 euros par personne supplémentaire.

Pour ceux qui veulent participer au roulage du dimanche (durée : 20 minutes), le tarif sera de 20 euros.

Pour **le Castellet**, les 8 et 9 avril, chaque entrée est facturée 20 euros.

La session de roulage du dimanche est également de 20 euros, elle durera 20 minutes.

Concernant le **Grand Prix de France Historique** qui aura lieu à Magny Cours les 1^{er} et 2 juillet 2017, Le tarif est le suivant :

- Pack club comprenant un pass enceinte générale ainsi que l'exposition de la voiture dans une enceinte du paddock réservée au Club – tarif 49 euros.
- L'entrée générale supplémentaire, 2 jours – tarif 47 euros.

- La participation au show club Grand Prix - tarif 20 euros pour une session de 20 minutes.
(Il y aura une session le samedi et une session le dimanche)

Passager autorisé : un maximum par voiture, à partir de 16 ans

Le process d'inscription est le suivant :

- L'inscription pour chaque voiture de Club devra se faire directement sur le site de HVM Racing (www.hvmracing.fr) sur le cartouche d'inscription existant (rubrique Historique Tour).
- Chaque propriétaire de voiture devra indiquer dans la rubrique « Commentaires » le nom et N° d'affiliation du Club et le type de sa voiture.
- Chaque propriétaire paiera directement en ligne les 20 euros s'il veut faire le roulage sur le circuit considéré.
- Sur les circuits comme Le Castellet ou Le GP de France où un prix d'entrée est demandé, chaque propriétaire de voiture paiera en ligne le prix d'entrée et en plus le prix du roulage de 20 euros s'il veut faire le roulage sur le circuit considéré.
- Pour le GP de France les tarifs sont spécifiques.
- Le propriétaire de chaque voiture recevra en retour un mail accusé de réception et c'est ce mail qu'il faudra présenter à l'entrée du circuit pour pouvoir rentrer et aller se garer dans le paddock spécifique qui pour chaque épreuve sera réservé aux clubs affiliés.

Les inscriptions devront se faire auprès de HVM au plus tard 15 jours avant la manifestation.

Selon la capacité d'accueil de chaque circuit -par ex 80, 100 ou plus pour Le Castellet ce seront les premières voitures à avoir réservé qui pourront entrer. Dès que la capacité d'accueil maxi du paddock réservé aux voitures de clubs aura été atteinte le premier propriétaire à ne pas pouvoir être accueilli recevra un message " Désolé , les capacités d'accueil en voitures de clubs du circuit ont été atteintes et nous ne pouvons plus délivrer de pass d'entrée."

Une petite fiche signalétique décrivant les caractéristiques de la voiture, destinée à informer le public et qui sera à disposer sur le pare-brise des voitures sera remise par HVM à chaque collectionneur.

La FFVE, par la participation de ses clubs, compte pouvoir montrer toute son attention à la participation de manifestations sportives dans le domaine du VHC.

Espérant que ces conditions intéresseront le plus grand nombre d'entre vous.

Bien cordialement,



Alain GUILLAUME
Président

Le Flash Info FFVE : à diffuser sans modération...
Egalement sur www.ffve.org rubrique Publications Actualités